



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-103491>

Département(s) de publication : 72

Annonce n° 25-103491

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-96814

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de la Sarthe

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22720002900014

Ville : Le Mans

Code postal : 72072

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 72

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCES PAR TELEPEAGE AUX RESEAUX AUTOROUTIERS POUR LES VEHICULES DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Code CPV principal - Descripteur principal : 63712210

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire sans minimum et avec maximum, exécuté par émission de bons de commande conformément aux dispositions des articles R2162-2, R2162-4 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique. La prestation comprendra la fourniture et la livraison de badges télépéage sans arrêt qualifiés par l'ASFA et inter-opérables sur l'ensemble des péages des sociétés concessionnaires d'autoroutes Françaises, de pochettes antistatiques et de supports de fixation embarqués dans des véhicules du Département de la Sarthe. L'ensemble des badges d'accès aux télépéages devra avoir été paramétré et livré au Département le 12 décembre 2025 au plus tard, pour une utilisation au plus tôt le 1er janvier 2026

Critères d'attribution : Qualité (voir le détail dans le règlement de la consultation) : 60% Prix : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 07/10/2025 à 11h30, lire 14/10/2025 à 11h30

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/09/2025